

PROCES VERBAL

Conseil municipal du vendredi 09/06/2023

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf :

- BARGE Stéphanie (procuration Henri PEGOUD)
- BAJAT Sandra (procuration Laëtitia GIRARD)
- MORESTIN Julie (procuration Isabelle ROCHE-BOLOTTE)
- DELISLE Cyprien

Début de séance 19H00

Secrétaire de séance : Laëtitia GIRARD

1-Approbation CR du dernier conseil

Le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 03/04/2023.

Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

Le CR du conseil municipal du 03 Avril 2023 est **approuvé à la majorité 13 POUR 1 ABSTENTION**

2- Election des déléguées et des suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs

Le maire présente les listes des candidats : une liste présente à l'élection.

Liste REYNAUD : délégués : M. REYNAUD Jean-Louis, GIRARD Laëtitia et M. Henri PEGOUD.
Suppléants : Mme ROCHE-BOLLOTTE Isabelle, M. BERGER Florent et Mme BARGE Stéphanie

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs REYNAUD Jean Louis, REVEL Serge et GUINET Aurélien et de Madame TOURNIER Magali. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués et suppléants.

On procède au dépouillement. Les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins 14
- Suffrages exprimés : 13
- Bulletins blanc : 01

Liste REYNAUD : 13 voix.

Messieurs REYNAUD Jean-Louis et PEGOUD Henri et Madame GIRARD Laetitia sont proclamés élu en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Monsieur BERGER Florent et Mesdames ROCHE-BOLLOTTE Isabelle et BARGE Stéphanie sont proclamés élu en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Mme BARGE Stéphanie arrive à 19H22.

3-Décision modificatives du budget primitif 2023

Henri PEGOUD, adjoint au maire, explique au Conseil qu'il convient de modifier l'affectation du résultat du CA 2022.

En effet, une erreur a été constaté dans la prise en compte des restes à réaliser, et les services de la DGFIP ont demandé de modifier cette affectation.

De plus, dans le chapitre 66, suite à une erreur de frappe, il convient de provisionner 1 € pour solder les intérêts à échéance.

Henri PEGOUD, présente la décision modificative du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité des membres**, d'approuver la décision modificative du budget 2023.

4- Marché démolition maison « GAUTHIER »

Monsieur, Le Maire rappelle la délibération (11-2023) adoptée lors du dernier conseil pour la démolition de la maison « GAUTHIER »

Henri PEGOUD, informe qu'il a reçu 3 devis pour cette démolition :

- PERRIOL TP pour 15 840 €TTC
- GONIN TP pour 11 8332.61 € TTC
- PERRIN FRANCOIS pour 9 000 .00 €TTC

Le conseil décide à l'**unanimité** de choisir la société PERRIN FRANCOIS pour la démolition de la maison « GAUTHIER »

5-Entreprendre les démarches pour une nouvelle construction à la place de la maison « Gauthier »

Le Maire informe que la commission travaux à travailler sur un projet accueil petite enfance 0/3 ans voir plus type micro-crèche, mam (environ 150 m²) pour un montant global d'environ 460 000 € HT.

Des dossiers de demande de subvention pourraient être déposés auprès des services du département, de la région et l'état DETR.

Le Maire demande au conseil, une autorisation d'entreprendre les démarches de demande de subvention afin de réaliser le projet.

Le Conseil décide à l'unanimité 14 voix :

- AUTORISER le Maire à entreprendre les demandes de subventions auprès des organismes (état, départements, régions et tous organismes susceptibles de fournir des aides financières)

6- Modification du règlement des loyers mensuels des locations des appartements

Le maire explique qu'actuellement après reçu la facture de location les locataires envoient un chèque à la trésorerie tous les mois pour le règlement de leur loyer. Un contrôle est fait en mairie, tous les mois pour vérifier si le règlement a été bien envoyé.

Le maire propose de passer à un règlement par prélèvement automatique.

Le Conseil décide à l'unanimité 14 voix :

- MODIFIER le règlement des loyers des appartements et de passer à un prélèvement automatique et charge le maire de toutes les formalités.

7- Augmentation des loyers des appartements au 1^{er} juillet de chaque année

Le maire, explique que les montant des loyers doivent suivre chaque année l'indice de référence des loyers publiée par l'INSEE au 1^{er} juillet de chaque année.

Cette année l'indice du 1^{er} trimestre 2023 sera une variation de 3,49 %

Le Conseil décide à l'unanimité 14 voix :

- AUGMENTER le loyer des appartements chaque année au 1^{er} juillet par rapport à l'indice en vigueur de l'année.

8- Tarif des encarts publicitaires pour bulletin municipal annuel et mode de règlement.

Le maire informe que le prix des encarts était fixé à 60 €.

Le maire explique que l'accord des entreprises pour participer sur ce bulletin devra être notifié par écrit avec un bulletin réponse, les règlements devront être envoyés directement à la perception par chèque.

Le Conseil décide à l'unanimité 14 voix :

- LE PRIX des encarts publicitaire pour le bulletin municipal sera de 60 €
- L'ACCORD DES ENTREPRISES sera notifié par écrit avec bulletin réponse
- LES REGLEMENTS seront à envoyer directement à la perception.

9- Fournitures gracieuse d'électricité à l'association « Zébullon » pour l'activité Préambule.

L'association « Zébullon » a besoin d'électricité pour organiser leur manifestation durant une période dans l'année.

Le maire propose de leur laisser accès gracieusement au compteur d'électricité qui se situe au four.

Le Conseil décide à l'unanimité 14 voix :

- DE LAISSER L'ACCES GRACIEUSEMENT au compteur d'électricité à l'association « Zébullon » pour leur activité Préambule

10- Subventions 2023 pour les associations

Henri PEGOUD, 1^{er} adjoint, propose les subventions suivantes pour les associations de droit privé :

ADMR : 1 500 €

AMBRE SERVICE : 600 €

CENTRE SOINS INFIRMIERS : 700 €

JEUNES POMPIERS : 600 €

LIGUE CANCER : 200 €

PAROISSE : 50 €

PECHE AAPPMA LA GAULLE : 50 €

SOCIETE D'AGRICULTURE : 50 €

COMITE FNACA : 80 €

SSIAD DAUPHINE BUGEY : 850 €

SOUVENIR FRANÇAIS : 80 €

SOCIETE CHASSE : 50 €

TOTAL : 4810 €

Le Conseil décide à l'unanimité 14 voix :

- D'ACCORDER les subventions proposer par le 1^{er} adjoint pour les associations de droit privé.

11- Acceptation de la redevance d'occupation du domaine public GRDF

M. le maire explique que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606- du 25 avril 2007. GRDF versera un montant de 328 € au titre de l'année 2023 pour cette redevance.

Le Conseil accepte à l'unanimité 14 voix :

- La redevance verser par GRDF pour un montant de 328 € pour l'année 2023.

12- Mise en place de la nomenclature M57 simplifié à partir du 1^{er} janvier 2024

M. LE MAIRE, explique qu'actuellement la nomenclature est la M14.

A partir du 1^{er} janvier 2024, le référentiel M57 a vocation à être généralisé. Il a vocation à se substituer aux instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831 et M832.

Le référentiel M57 simplifié, se traduit par :

- Un plan de comptes abrégé
- Des règles budgétaires assouplies

Le Conseil décide à l'unanimité 14 voix :

- DE METTRE EN PLACE la nouvelle nomenclature M57 simplifié à partir du 1^{er} Janvier 2024

Divers

- Isabelle ROCHE BOLLOTTE, commission CCAS, propose le choix des menus pour le repas des aînés le mercredi 20 septembre 2023.

Le menu a été validé pour : Entrée : Eclair aux gambas, mousse orange sanguine

Plat : Cuisse de canard confite avec mille-feuille de légumes de saison et son risotto crémeux

Fromages : Assortiment de fromages secs de la fromagerie
BAUDE

Dessert : Croustillant caramel beurre salé

Le cout est de 23 € HT.

Le cout pour les accompagnants sera de 26 €

L'animateur a été validé pour un montant de 400 €.

Le traiteur, COMTE, préparera les assiettes des entrées et des plats.

70 personnes sont potentiellement prévues. Des élus bénévoles seront là pour les servir : Isabelle, Julie, Sandra, Stéphanie, Laetitia, Karine, Florent et Henri.

- Laetitia GIRARD et Stéphanie BARGE, commission animation, ont réfléchi sur un nouveau logos pour PRESSINS.

Proposition de deux logos : LOGO BLEU et LOGO VERT

Le logo VERT a été choisi à 13 voix.

- Laetitia GIRARD, commission animation, précise que pour les adolympiades, tous les établissements scolaires ont été pourvue de flyers.
125 inscrits à ce jour
20 ateliers présents
- Isabelle ROCHE BOLLOTTE, informe que le Syclum a délivré sur les 3 jours environ 70 % de containers jaunes.
- Henri PEGOUD, commission impôts directes, informe que la commission s'est réunie pour 15 dossiers cette année.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour

Fin de séance : 20 H 24

Le MAIRE
Jean-Louis REYNAUD



Secrétaire de séance
Laëtitia GIRARD

